

Adopté le : .....20 septembre 2024.....

Date de mise en ligne : .....26 septembre 2024.....

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2024 à 20h00 à la mairie

- Séance présidée par Mr VILLEMAIRE Jean-Luc
- Membres présents : Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie
- Membre excusé : Mme DUCROT Isabelle, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr JOLY Pierre et Mme SAUVAGE Tatiana
- Secrétaire de séance : Mme Magali PELLETIER
- Auxiliaire de secrétaire de séance : Mme PIRAT Magali
- La séance est ouverte à 20h00.
- Le quorum est atteint.
- Ordre du jour : Adoption du procès-verbal du conseil de mai - Désignation du secrétaire de séance – Publigo – Collecte pour recyclage des déchets d’emballages ménagers hors foyer – Subventions – Excédent terrain du Département – Titularisation de Sylviane PERRODIN - Espace de la Forge – Commissions - Questions et Invitations diverses - Vie communale
- **Adoption du procès-verbal du conseil de mai**  
Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur le dernier compte-rendu de conseil, ils acceptent à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention, le procès-verbal du conseil du 17 mai 2024, transmis le 24 mai 2024.
- **Désignation du secrétaire de séance**  
Mr le Maire nomme Mme PELLETIER Magali comme secrétaire de séance. Les membres acceptent à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.
- **Publigo**

Monsieur le Maire rappelle que le site a été créé en 2011. Il devient obsolète. Il serait judicieux de le refaire afin de lui donner plus d'attractivité et de répondre aux normes du RGPD.

Mr BOULAY de l'agence PUBLIGO présente l'entreprise aux membres. Mr BOULAY expose les différentes possibilités. Normalement un site a une durée de vie de 5 à 7 ans avant d'être réactualisé.

Une première offre comprenant : Désign et Graphisme, jusqu'à 12 pages, à 2990€ HT soit 3588€ TTC, puis 680€ HT tous les ans comme actuellement. La formation des personnes pour faire vivre le site est en plus.

Une seconde offre : avec plus de travail sur le graphisme, arborescence sur mesure, jusqu'à 50 pages, formation inclus, 1548€ TTC de plus soit 5136€ TTC. Mr BOULAY propose d'offrir le pack photos (680€ H.T) et la création du compte facebook de la commune, en remerciement à notre fidélité.

Les membres choisissent l'option 2 à l'unanimité à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

#### - **Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers hors foyer**

Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la mise en place d'équipement pour la collecte des déchets hors foyer sera obligatoire. Le SIVOM du Louhannais et CITEO propose de réaliser un appel d'offre afin d'avoir une uniformité d'équipement sur l'ensemble du territoire et des prix avantageux pour tous, de collecter les subventions et les redistribuer aux communes.

Monsieur le Maire présente les différentes poubelles, le conseil choisit le modèle Arkéa Etik en briques recyclées à 491.70€ subventionnée à 440€. Les emplacements retenus sont : City Parc, Eglise, dans le Bourg, Lavoir, et Chemin de l'Aire du Poulet.

Si la commune souhaite adhérer à ce projet, il convient de signer une convention avec le SIVOM du Louhannais. Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Mr MALIN Jacky sera référent de projet.

Mr le Maire demande aux membres de se prononcer sur cette adhésion au groupement d'achats, ils acceptent à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

#### - **Subventions**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Amicale des Fusiliers Marins et Commandos – Section Grand Est, demandant une subvention exceptionnelle pour les aider à réaliser une fête pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la France.

Monsieur le Maire demande également aux membres de se prononcer sur le versement d'une subvention à l'association sportive Condal Dommartin, pour le prêt de matériels pour le tournoi de foot. Le club repart, ils seraient 18 joueurs.

Les membres proposent à 9 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr ESCAICH Patrick, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 2 Abstentions de verser 100€ à l'Amicale des Fusiliers Marins et Commandos – Section Grand Est et de verser 140€ à l'association sportive Condal Dommartin.

#### - **Excédent terrain Département**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au projet de créer un verger conservatoire sur la parcelle cadastrée ZM 49 appartenant à la commune, et sur la surlageur de la RD 11, le département accepte le transfert de cette surlageur dans le domaine public communal à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur l'acquisition de cet excédent de terrain. Les membres acceptent à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

Sur la parcelle ZM 49 de 4990 m2, environ 900m2 sont constructibles et le reste en zone agricole. La partie déjà entretenue par Mr BONNEBAS d'environ 250 à 300m2, lui serait vendue à 10€ le m2. Le terrain est constructible mais se trouve devant la maison de Mr BONNEBAS et sous la ligne haute-tension. Le bornage sera réalisé en même temps que le bornage de la partie réservée pour le verger et sera à charge de la commune. Les frais de notaire seront à charge de l'acheteur. Les 600m2 restants seraient vendus par la suite en terrain constructible. Les membres sont favorables.

#### - **Titularisation de Mme Sylviane PERRODIN**

Monsieur le Maire se retire. Monsieur TABOURET Christophe rappelle que Mme PERRODIN est titularisée sur les postes de l'Agence Postale Communale et la garderie périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Mme PERRODIN effectue également des heures pendant le temps méridien (11h20 par semaine en période scolaire) et pour le ménage de la salle des fêtes (3h par semaine).

Monsieur TABOURET Christophe propose de stagiairiser Mme PERRODIN Sylviane au 1<sup>er</sup> septembre sur les 2 postes et de la titulariser au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les membres acceptent de stagiairiser Mme PERRODIN Sylviane au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et de la titulariser au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sur le poste d'agent technique territorial pour 8.88/35<sup>ème</sup> annualisé pour le temps méridien et pour 3/35<sup>ème</sup> pour le ménage à la salle des fêtes, à 11 Pour (Mr VILLEMAIRE Jean-Luc, Mr TABOURET Christophe, Mr MALIN Jacky, Mr FERRIER Jean-Pierre, Mme BUSI Maryline, Mr BORGES Anthony, Mr ESCAICH Patrick, Mr PIRAT Sébastien, Mme PELLETIER Magali, Mme RICHARD Camille pouvoir donné à Mr VILLEMAIRE Jean-Luc et Mme STRIPPOLI-PONCET Sylvie) 0 Contre 0 Abstention.

#### - **Espace de la Forge**

Monsieur le maire informe que le dossier de DETR a été réexaminé cette semaine. On attend la réponse.

Mme LOUPIAS étudie le dossier LEADER. Si ces 2 points sont favorables à la poursuite du projet, le marché public sera lancé en septembre.

#### - **Commissions**

##### ▪ **Scolaire**

Monsieur le Maire fait un point de la réunion à Varennes-Saint-Sauveur, du 1<sup>er</sup> juillet concernant le futur RPI, présence de beaucoup de parents d'enfants de Varennes, les questions concernaient surtout le logiciel pour la garderie et cantine.

Les sous des écoles ont déjà fusionné. Les cantines de Varennes et Dommartin/Condal ne vont pas fusionner pour le moment. Le prix du repas va sûrement être harmonisé.

La répartition des classes pour la rentrée est la suivante :

Dommartin : **TPS/PS/MS** 21 enfants, **MS** 17 enfants et **GS/CP** 14 enfants soit 52 enfants

Condal : **CM1** 15 enfants et **CM2** 20 enfants soit 32 enfants

Varennes : **TPS/PS** 19 enfants, **CP** 14 enfants, **CE1** 18 enfants et **CE2** 19 enfants soit 70 enfants

Total RPI 154 enfants

- **Bâtiments**

- Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que le chauffage de la salle des fêtes a été réparé. A la remise en route, un flexible a cassé. Le fournisseur est en attente de la pièce.

Monsieur le Maire rappelle que la fenêtre de la plonge va être remplacée et que le verrou de la porte de secours côté piste de danse est à réparer.

- Ecole

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Pieraut doit intervenir dans les prochains jours.

Des arrêts de porte vont être installés à l'école à la demande de l'équipe enseignante.

Des travaux sont à réaliser pour raccorder à la fibre, ceci sera à la charge XP FIBRE.

Un diagnostic amiante a été fait sur tous les bâtiments de l'école.

- Déploiement de la fibre

Les ateliers sont raccordés à la fibre.

- Alarme mairie

SDAI et ETG interviennent en même temps lundi 22 juillet pour régler le problème.

- **Voirie**

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie prévus par Bresse Louhannaise Intercom' sont terminés.

De même pour les travaux en commun avec la Direction des Routes et infrastructures à La Penchaude.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise PIQUAND pour travaux à réaliser à Villars Putet, pour 9778.54€ TTC. Nous sommes dans l'attente d'un autre devis. Le sujet sera revu au prochain conseil.

- **Communication**

La commission communication se réunira le lundi 9 septembre à 20h00 en mairie pour préparation du bulletin municipal.

- **Questions diverses :**

- Panneau électronique

Monsieur le Maire informe d'un problème de connexion sur le panneau électronique. Nous n'avons plus de connexion pour le mettre à jour. Nous sommes en train de chercher des solutions.

- Journée citoyenne

Monsieur le Maire relate 35 participants. C'est moins que d'habitude, et surtout moins d'enfant. Voir pour changer la date l'année prochaine. La météo n'a pas permis de réaliser tous les travaux prévus.

- Tournoi de foot

Monsieur le Maire informe avoir annulé le tournoi de foot suite aux précipitations annoncées et également parce qu'un tournoi de foot avait lieu le même jour à Cuiseaux pour les jeunes (licenciés).

- Course cycliste

Monsieur le Maire rappelle que cet après-midi a eu lieu la ronde Bourgogne Sud, course cycliste pour les moins de 18 ans. Course qui comptait 180 coureurs et énormément de voitures d'assistances. 10 personnes de la commune ont répondu favorable pour être signaleur.

- Lavoir

Monsieur le Maire informe que le panneau (Interdit de se baigner, de prendre de l'eau, entrée interdite) a été installé au lavoir.

**Invitations diverses et Vie communale :**

Monsieur le Maire informe d'une invitation reçue pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Bresse à Varennes, de deux décès, d'un décès sur l'Aire du Poulet et d'un mariage. Fixe le prochain conseil au vendredi 20 septembre à 20h00.

La séance est close à 22h15.

Secrétaire de séance,  
PELLETIER Magali



Monsieur le Maire,  
VILLEMAIRE Jean-Luc

